



N° 99
28 novembre 2001
Bimensuel

Les contrats de prestations au milieu du gué



Les écoles professionnelles du canton sont actuellement toutes sous un régime de contrat de prestations. Au moins le temps de l'expérience pilote qui durera jusqu'en fin 2003.

Dans ce numéro



FINANCES

Facture sociale, une solution qui alourdit le déficit mais viable à long terme.

3



EMPLOI

31 postes vacants

8



ACTUEL

Fête des donateurs de sang le 16 novembre passé en présence du doyen d'entre eux, Fernand Cornut, âgé de 88 ans.

14



CONSEIL D'ÉTAT

Les décisions de la quinzaine

15



MEMENTO

La nouvelle exposition permanente du musée de géologie vous invite à plonger dans les tréfonds de la Romandie

16

Les contrats de prestations, un terme technique et une réalité quotidienne pour nombre de collaborateurs de l'Etat de Vaud mais qui demeurent ignorés ou mal connus de la plupart. Outil de la modernisation de la gestion de l'administration, le contrat de prestations ne se laisse pas facilement approcher: complexe, précédé par une réputation d'enquiquineur, intarissable en matière de chiffres, graphes et autres pourcentages et caméléon en diable, il exige du temps pour mieux l'apprécier. Et c'est ce que sont en train de faire le service vétérinaire, le service de la formation professionnelle et le musée de zoologie,

qui entre 1999 et janvier 2001, ont signé un contrat de prestations pour une phase test de quatre ans.

Transparence, «un grand bol d'air», structurant ou souple, autant de qualificatifs qui dépeignent les avantages perçus par nombre de collaborateurs interrogés. En 2002, ce sera au tour du service des routes et de trois centres sociaux régionaux de s'essayer à l'exercice du contrat de prestations. Un exercice qui ne cherche finalement qu'à identifier clairement la destination des deniers publics et l'usage qu'il en fait par le biais d'une responsabilisation des services.

Dossier pages 4 à 7

Nouvelle loi sur le personnel

Le texte définitif de la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat est écrit. Le Grand Conseil l'a approuvé en troisième lecture, le 12 novembre dernier. Sauf refus du peuple, il pourrait entrer en vigueur dans le courant de l'année 2002, ou, au plus tard, le 1er janvier 2003.

La plupart des innovations contenues dans l'accord conclu entre le Conseil d'Etat et la FSF ont été préservées. La cinquième semaine de vacances, la réduction de l'horaire hebdomadaire et la compensation à

120% du travail de nuit sont acquis. Ces avantages sont financés pour l'essentiel par une augmentation de 1% des cotisations des employés à la Caisse de pensions, permettant de réduire d'autant la part de l'employeur.

La Gazette dresse la liste des innovations, par rapport au statut actuel, ainsi que celle des différences entre l'accord Conseil d'Etat - FSF et la loi adoptée par le Grand Conseil.

Pages 12 et 13

A vendre : SUBARU Legacy 2.2. GX, sedan, expertisée, 115'000km, année 1991, 4X4, climatisation, automatique, ABS, crochet, porte bagage, pneus d'hiver, bon état générale, 3900.-. Contact: 076/ 366 36 15.

A vendre: à Leysin, appartement de 4 1/2 pièces, très bon état, situation à l'arrivée des pistes, dans une maison de 4 appartements en parfait état, bonne ambiance, tranquillité, vue et dégagement, prix: 300'000 francs avec place de parc. R. Fischer; 024 / 491 11 32 ou 079 / 301 06 29.

A vendre: 4 jantes tôle 5,5 J 13" ET46 pour Opel Corsa: 10 francs pièce. 4 jantes alu 5,5 J 14" Speedline SL201 pour Peugeot 205: 20 francs pièce. Tél.: 021/ 8019478 ou 021/6923706

A louer: appartement 2 1/2 pièces, 55 m², à 5 min à pied du CHUV, à louer pour la fin décembre 2001. Tel: 021/624 46 14

Cherche à louer: à Lausanne ou environ, 2 ou 3 pièces, minimum 60m², quartier tranquille, avec balcon ou jardin. Loyer max.: 1200 francs, charges et place de parc comprises. 021/646 66 60 le soir ou répondeur.

Vacances: séjour à Budapest, chambres à louer chez l'habitant. 25 francs/personne/nuit. Tél. prof. 021 / 692 44 80; tél. privé: 021 / 636 05 73 ou 078 / 617 76 95.

Rectificatif

En page 10, le numéro 98 de *La Gazette* annonçait l'adoption par le Conseil d'Etat d'un rapport au sujet du contrôle de la mise en œuvre de la Haute école pédagogique (HEP). Celle-ci dépendant du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation (SESSFO), c'est le chef de ce service, Philippe Lavanchy, qui aurait dû apparaître en référence, et non le chef du service des affaires universitaires, comme malencontreusement imprimé.

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Didier Erard, Françoise Cottet, Jacqueline Lemahieu, François Huguenet, Olivier Dessimoz, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Radiographie du canton

Publié par le SCRIS, l'édition 2001 de l'Annuaire statistique du canton paraît avec quelque 450 tableaux et graphiques.

L'édition 2001 de l'Annuaire statistique du canton de Vaud vient de paraître. Publié par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), ce recueil poursuit un double objectif: proposer des informations en phase avec les préoccupations du moment, et assurer la continuité de ces informations. Outil de travail pour les collectivités, les enseignants ou les médias, il constitue aussi une source d'inépuisables curiosités pour le profane. Et donc une idée originale de cadeau.

Sait-on que le canton de Vaud couvre 8% du territoire suisse? Que la région zurichoise concentre plus d'un cinquième du revenu national? Que les Pays-Bas sont devenus l'an dernier le premier client étranger de l'économie vaudoise? Que la demande de chauffage en

hiver est 60% plus importante au Lieu qu'à Montreux? Que les primes d'assurance maladie ont augmenté en moyenne de 48% en Suisse depuis l'introduction de la LAMal il y a cinq ans? Ou encore que les actes de défaut de biens ont été multipliés par trois dans le canton de Vaud entre 1990 et 2000?

Des populations de gibier aux résultats des votations en passant par les habitudes télévisuelles, l'Annuaire statistique du canton de Vaud 2001 fait preuve d'une immense diversité. Pour ses concepteurs, il s'agit de donner une image la plus transversale possible du capital statistique. Concrètement, les vingt-six collaborateurs du SCRIS collectent et synthétisent tout au long de l'année plus de 300 sources de données, dont une partie résulte d'études effec-

tuées par le service et l'autre provient des organismes et institutions sollicitées.

Diffusé intégralement depuis une année sur le site www.scris.vd.ch, l'annuaire ne néglige pas pour autant sa version imprimée, qui rencontre paradoxalement un succès croissant. Entièrement révisé il y a cinq ans, l'ouvrage a agrandi son format, aéré sa présentation, enrichi ses tableaux de cartes et de graphiques, et organisé l'information en thèmes souvent d'actualité. Si l'édition 2001 n'apporte pas de nouveauté marquante, elle renforce encore la partie démographique ou les comparaisons intercommunales qui sont parmi les plus demandées. En attendant le grand rendez-vous du recensement décennal, qui devrait livrer ses premiers résultats l'an prochain. - com

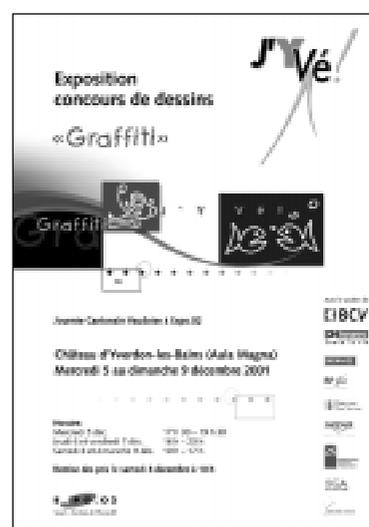
Les élèves vaudois ont planché pour Expo.02

Voir son dessin ou sa peinture devenir l'emblème des affiches de promotion de la journée cantonale du samedi 29 juin 2002 à Expo.02, c'est le rêve qu'offrait aux élèves du canton le concours «graffiti». Plus de 300 classes vaudoises, soit 6000 élèves, ont participé. Il s'agissait de plancher sur le thème «Mythes et Actualités».

Sélectionnés, quelque 300 dessins (un par classe inscrite) seront prochainement exposés à l'Aula Magna, au Château d'Yverdon-les-Bains, du mercredi 5 au dimanche 9 décembre. Un jury de professionnels, présidé par le dessinateur de presse Raymond Bürki,

choisira 5 dessins (un par catégorie d'âge) qui serviront de base à la campagne officielle de promotion de la journée cantonale et seront mis en valeur sur format mondial par les élèves de l'école cantonale d'art à Lausanne (ECAL).

En outre, tous les dessins seront mis en valeur en une fresque originale présentée dans le cadre de l'Espace Vaudois, à Yverdon-les-Bains, pendant toute la durée de l'exposition nationale.



Château d'Yverdon-les-Bains, du 5 au 9 décembre, me 17h30-19h, je-ve 16h-20h, sa-di 10h-17h. Remise des prix samedi 8 à 10h.



Budget 2002

Facture sociale: une solution moins rentable à court terme, mais durable

La solution finalement retenue par le Conseil d'Etat pour la contribution des communes à la facture sociale du Canton alourdit le déficit 2002 de quelque 70 millions. Mais elle a l'avantage de régler à long terme un problème structurel.

Le Conseil d'Etat a adopté la solution de compromis élaborée au sein de la commission du Grand Conseil. Cette solution prévoit que la contribution des communes, fixée actuellement au tiers de la facture totale du canton, passe progressivement à 50% en trois ans. Elle alourdit le déficit du budget 2002, mais présente l'avantage de régler à long terme le problème structurel du paiement de la facture sociale.

Plein effet dès 2004

La solution adoptée par le Conseil d'Etat reprend celle de la commission chargée d'examiner les mesures d'accompagnement du budget, et soutenue par une très large majorité de cette commission. Elle prévoit que la part des communes passe en 2002 à 40 %, en 2003 à 45 % et en 2004 à 50 %, pour

rester à ce niveau les années suivantes.

Selon le montant de la facture sociale budgétisée pour 2002, cette mesure fait passer l'actuelle participation des communes de 250 millions à 300 millions de francs. D'après les montants estimés pour les deux années suivantes, cette contribution supplémentaire atteindrait 91 millions en 2003 et 135 millions en 2004.

La part assumée par le Canton passerait quant à elle de 450 à 405 millions sur ces trois ans, compte tenu de l'augmentation continue des coûts sociaux et de la facture globale.

On ne parle plus de «rattrapage»

Le Conseil d'Etat a ainsi renoncé à son projet initial de «rattrapage» du solde de la facture sociale, qui prévoyait une participation exceptionnelle des communes en deux tran-

ches de 121,5 millions pour 2002 et 2003. Le Conseil d'Etat souligne que la demande de rattrapage était pleinement fondée tant au plan juridique que comptable, mais que ses chances politiques étaient faibles. La nouvelle solution se traduit par une aggravation de 71,5 millions du déficit initialement inscrit au projet de budget du Conseil d'Etat. Ce déficit passe ainsi de 148,3 à 219,8 millions, dépassant du même coup la cible de la planification financière.

Le Conseil d'Etat constate que le nouveau projet aurait un impact financier relativement modeste la première année, mais que son effet sera, dès 2004, conforme à son objectif dans ce domaine. Il estime surtout que cette solution est plus équitable pour l'Etat à longue échéance, tout en restant parfaitement supportable pour les finances communales.

(Com)

Relance de la coopération entre l'Etat et les communes

Le Conseil d'Etat a rencontré, le 21 novembre, le comité de l'Union des communes vaudoises (UCV) pour une concertation sur les attentes exprimées publiquement par les communes. Il lui proposera de l'associer à la planification financière sur les aspects concernant les communes, d'une part, et lui présentera sa décision de transférer à ces dernières des responsabilités dans les domaines du social, de la santé et de l'aménagement du territoire, d'autre part.

Le Conseil d'Etat rappelle tout d'abord qu'il a toujours eu le souci d'associer les communes à sa réflexion sur le budget 2002 et ceci dès cet été et lors de plusieurs séances. Les grands chantiers susceptibles de déboucher sur des reports de charges ont été évoqués plusieurs fois.

Si le Conseil d'Etat n'a nullement l'intention de pousser à leur tour les communes dans des difficultés financières graves, il n'en demeure pas moins que la situation actuelle des finances cantonales et celle des finances communales sont très différentes.

Ce phénomène s'explique principalement par la clé de répartition, dans notre canton, des charges sociales, de santé et scolaires. D'autre part, le Conseil d'Etat rappelle que, dans le cadre de l'élaboration du budget 2002, il a renoncé à la mesure Table ronde dite "taxe sur l'eau" et qu'en conséquence il vient de lever le gel des octrois de subventions à la protection des eaux.

Tranferts de compétences du Canton aux communes

Mais le Conseil d'Etat a pris la mesure du désir des communes vaudoises de participer à l'amélioration du fonctionnement de l'Etat de Vaud et c'est pourquoi il a décidé de :

- associer l'UCV à la planification et au suivi financier sur la question des relations financières entre Etat et communes ;
- élaborer des propositions concrètes de transfert de responsabilités aux communes (ou aux associations de communes) dans le domaine de la santé et du social,

propositions qui devront être intégrées dans le projet de LASV ou dans le 3^{ème} train de mesures EtaCom ;

- élaborer des propositions concrètes en matière d'aménagement du territoire qui pourraient faire l'objet d'une modification législative à court terme dans le sens proposé par EtaCom ;
- faire procéder à un inventaire des projets, transferts et financements touchant les communes, la coordination étant assurée par le DIRE ;
- poursuivre sur un rythme soutenu ses réflexions sur la problématique des agglomérations et des villes centres, questions cardinales pour un juste équilibre au sein de la structure étatique vaudoise.

Le Conseil d'Etat souhaite ainsi que les mécanismes de collaboration mis en place dans le cadre d'EtaCom permettront de relancer et développer la coopération entre l'Etat et les communes, au service de la santé politique et financière de notre Canton.

(Com)



Les contrats de prestations passent la 4e

L'introduction des contrats de prestations en dates et en chiffres.

1998: système de contrat de prestations/plan stratégique des Hospices cantonaux (antérieur au décret du 14.12.99).

1999: signature des 4 premiers contrats de prestations selon le décret pour la direction et l'administration du Service de la formation professionnelle, l'Ecole romande des arts graphiques, l'Ecole professionnelle de Payerne et le Service vétérinaire.

2000: signature des contrats de prestations pour les 12 écoles professionnelles restantes du canton.

2001: Mise en place de contrat de prestations pilotes pour le Musée de zoologie et le Château de Chillon. Signature d'une convention d'objectifs avec l'UNIL.

2002: Contrat de prestations au Service des routes et dans 3 Centres sociaux régionaux avant la généralisation aux 7 autres régions et à Lausanne.

614,65 millions de francs: budget total (sans les écoles professionnelles)

6296 ETP: nombre d'équivalents temps plein (sans les écoles)

(CSR: 16 millions, 120 ETP – Chillon: 0,15 million, 15 ETP – SVET: 3,5 millions, 25 ETP – MZ: 1,5 million, 11 ETP – SFP: 60 millions, 57 ETP – Hospices: 500 millions, 5500 ETP – SR: 33,5 millions, 568 ETP)

La modernisation de l'Etat fait du chemin. Pour le baliser, le Service des routes adoptera à son tour un contrat de prestations dès janvier 2002. Tout comme 3 centres sociaux régionaux qui rejoindront le groupe des unités qui expérimentent en pilote depuis 3 ans le maniement de ces nouveaux outils de gestion dans l'administration cantonale.

Ces éclaircisseurs semblent avoir bien du mérite quand on considère la paperasse supplémentaire qui leur incombe. Tableaux de bord, inventaires des procédures, controlling et autres définitions d'indicateurs divers sont les passages obligés de la mise en œuvre d'un contrat de prestations. Mais les formulaires à remplir ne cachent rien de très sorcier. Des contrats, nous en établissons tous de plus ou moins formel dans le quotidien. Au restaurant, le consommateur s'engage à payer une somme convenue contre le service d'un plat sur assiette mentionné sur le menu. Le consommateur sait à l'avance ce qu'il va payer et pourquoi. De l'autre côté, le restaurateur peut s'organiser comme il l'entend pour préparer son plat, le cuire au gaz ou à l'électricité, pourvu que l'assiette arrive sur la table comme décrite dans le menu et au prix indiqué. Un contrat de

Sans être encore des vieux routards de la nouvelle gestion publique, quelques services de l'administration cantonale se sont rodés aux contrats de prestations. Certain d'entre eux vont signer pour la 4e année consécutive.



Le Service des routes passera à son tour sous le régime du contrat de prestations dès janvier 2002.

prestations ne fait pas beaucoup plus qu'établir la carte d'un menu, avec une certaine hiérarchie et de la manière la plus détaillée possible autant sur les prestations fournies que sur leurs coûts. Appliqué au service public, il fixe un certain nombre d'objectifs et de prestations qui s'inscrivent dans les missions prioritaires ou générales de l'unité administrative concernée. Le contrat prévoit par ailleurs des indicateurs pour mesurer la qualité et la quantité de chaque prestation fournie. C'est un outil qui vise un maximum de transparence sur ce que peut offrir un service et sur le coût de chaque prestation. De l'autre côté, par le biais de l'enveloppe budgétaire qui y est associée, le contrat offre une certaine indépendance au service pour gérer son travail dans le cadre de cette enveloppe globale.

Dans la pratique, l'élaboration d'un premier contrat pour un service prend en moyenne une année, selon Jean-Marc Schwab, directeur de la Démarche de modernisation (DM). Il s'agit notamment de dresser un inventaire des prestations et des indicateurs associés. Puis, après signature, vient l'importante phase de la mise en œuvre. «Une période d'environ 6 mois qu'il ne faut surtout pas négliger ou sous-estimer!», insiste Jean-Marc Schwab. C'est à ce moment que se règlent les procédures pour récolter les informations nécessaires aux indicateurs, définir qui le fait et comment. Puis il faut suivre la production des rapports trimestriels, semestriels et annuels. Dans toutes ces phases, la DM offre son soutien de manière dégressive. Le but étant que le service s'approprie le contrat de prestations et sa gestion. – JC

Trois cas un peu particuliers

Le décret parlementaire du 14 décembre 1999 fixe les règles d'introduction des contrats de prestations dans l'administra-

tion. Pour des raisons diverses, les Hospices cantonaux, l'Université de Lausanne et les Centres sociaux régionaux n'appliquent pas entiè-

rement ce décret. Ces institutions expérimentent la nouvelle gestion publique sous une forme adaptée à leurs spécificités.

Centres sociaux régionaux liés aux communes

Les Centres sociaux régionaux sont financés de manière mixte par les communes et le canton. Ils n'appliqueront dès lors qu'en partie le décret de 1999. Trois d'entre eux testeront les contrats de prestation dès janvier 2002. «Ce seront des contrats de prestations à blanc qui n'auront aucune valeur contraignante», explique Blaise Triponez, chef de projet en charge du dossier des contrats de prestations des Centres sociaux régionaux

(CSR). Les trois centres qui se sont portés volontaires en qualité de sites pilotes (Yverdon, Nyon et Renens) devraient signer le 1er janvier prochain. Le tour de chauffe fini, ils affineront les modalités de leur contrat en fonction des expériences vécues en collaboration avec l'équipe de Blaise Triponez, du service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS). Et dès janvier 2003, ces centres passeront officiellement sous le régime du contrat de prestations.

Quid des six autres centres sociaux régionaux, de celui de Lausanne et des trois centres de la Riviera? Si aucune date n'a été fixée, il est prévu que l'ensemble des centres signe un contrat de prestations dans la foulée de ceux d'Yverdon, Nyon et Renens. Car le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) conçoit le contrat de prestation comme l'outil qui lui permettra de mieux appréhender la réorganisation de l'action sociale vaudoise. – AG

Les Hospices cantonaux, depuis 1998

Les Hospices cantonaux sont les doyens de l'expérimentation de la nouvelle gestion publique à L'Etat de Vaud. Leur premier contrat de prestation date de 1998 et a été présenté au Grand

Conseil. Depuis le décret de 1999, les Hospices appliquent l'article 10 de ce décret qui fixe les éléments indispensables de tout contrat de prestations à l'Etat. Il s'agit notamment de la du-

rée du contrat, des bases légales, de l'enveloppe budgétaire globale et de la spécification de groupes de prestations, avec leurs indicateurs, leurs coûts, leurs objectifs et leurs bénéficiaires. – JC

Convention d'objectifs à l'UNIL

L'Université de Lausanne est soumise à une convention d'objectifs plutôt qu'à un contrat de prestations. «Etablir un catalogue complet de prestations mesurables aurait été assez absurde en regard de la complexité de l'organisation et de la variété des missions de l'Université», explique son recteur Jean-Marc Rapp.

Ce sont donc des objectifs stratégiques qui ont été définis et ratifiés par le Grand Conseil en 2000 pour une durée de 4 ans. Alors que les contrats de prestations qui suivent le décret de 1999 engagent le Conseil d'Etat, ici le lien avec le Parlement est direct. La convention d'ob-

jectifs est une sorte d'intermédiaire entre les contrats de prestations et les plans pluriannuels de développement stratégique (PPDS) (voir interview ci-contre). S'il est encore un peu tôt pour tirer un bilan de la première année d'expérience de cette convention d'objectifs, on sait déjà que le rapport annuel de l'UNIL

paraîtra début 2002 sous une forme totalement restructurée. Les objectifs de la convention, notamment ceux concernant

la formation et l'évaluation ressortiront clairement. «Cela devrait induire les services à porter un regard critique sur l'année écoulée», prévoit Jean-Marc Rapp. Celui-ci remarque par ailleurs qu'au niveau du travail quotidien du Rectorat, la convention est une aide importante dans la définition des priorités. – JC



Le site de l'UNIL, à Dorigny.

Trois questions à Jean-Marc Schwab, directeur de la DM



2003 sera le terme de la période pilote décrétée par le Parlement pour l'expérimentation des contrats de prestations à l'Etat. Quelle sera la suite?

Il faudrait une boule de cristal pour le dire, mais on peut envisager 3 possibilités: le décret actuel est prorogé, un nouveau décret ou une loi vient préciser et améliorer l'actuel décret, ou alors l'abandon pur et simple de l'expérience. La décision appartient au Grand Conseil.

Les expériences pilotes menées ont-elles apporté des surprises?

Pas vraiment en ce qui concerne les services. Le système avait déjà été testé ailleurs et les résultats sont conformes à ce que l'on pouvait attendre. On constate une amélioration à chaque renouvellement de contrat. Il y a une évolution, des indicateurs sont remis en question selon les différents terrains. Dans certaines écoles professionnelles il y a une recherche pour regrouper certains de ces indicateurs. Chaque contrat est l'objet d'un apprentissage et d'une appropriation graduelle par le service concerné.

Aucune difficulté à signaler?

Le souci actuel concerne principalement la préparation des plans pluriannuels de développement stratégiques (PPDS) et leur «timing». Selon le décret du 14 décembre 1999 sur les contrats de prestations, ces plans doivent être élaborés après 2 ans de mise en oeuvre du contrat. Les premiers PPDS sortiront donc en janvier 2002. Alors que le contrat de prestations est un outil de gestion pour le service et le Conseil d'Etat, le PPDS fixe des objectifs de politique publique à plus ou moins long terme. Il est un outil de décision pour le Grand Conseil et le Conseil d'Etat.

Propos recueillis par JC



Le contrat de prestations au quotidien

Outil de la modernisation de l'administration vaudoise, le contrat de prestations été introduit dans trois services pilotes entre 1999 et janvier 2001. Quels en sont les avantages et les inconvénients aux yeux des collaborateurs?

«**I**l met en relief des choses qui auparavant étaient devinées». Après trois ans de pratique, René Combremont, adjoint administratif du chef de service du vétérinaire cantonal (SVET), peut tirer quelques conclusions sur le contrat de prestations tel qu'il est vécu au quotidien par les 25 employés du service. Son service a signé un contrat de prestations établi par la Démarche de modernisation de l'Etat ayant valeur de test en 1999 et fonctionne depuis 2000 au rythme des feuilles journalières à remplir.

Tenir un journal de bord

Car au SVET, le contrat de prestations c'est d'abord un gros classeur fédéral débordant de fiches détaillant les 24 prestations qu'offre le service. Afin de déterminer le volume de travail qu'exige chacune des prestations,

il est nécessaire que chacun des collaborateurs note à la fin de la journée combien de temps il a passé à remplir telle ou telle autre tâche. Soit une fiche par jour, par personne. A la fin de la semaine, chacun saisit ses données manuscrites personnelles dans un programme informatique ad hoc qui récapitule le temps consacré par prestation. C'est au tour ensuite de la comptabilité de traiter des paramètres financiers. «Cela nous prend cinq minutes par jour, auxquelles s'ajoutent 5-10 minutes à la fin de la semaine pour la saisie informatique», précise René Combremont.

Parfois perçu comme un instrument de surveillance, le contrat de prestations a suscité une certaine réticence lors de son introduction au SVET. Aujourd'hui, il fait partie de la routine sans pour autant que tous les collaborateurs en perçoivent concrètement les avantages. «Nous avons dégagé une économie cumulée de 160'000 francs entre 1999 et 2000 (sur un budget annuel de 3,5 millions de francs) dont la moitié, selon les termes du contrat de prestation, revient au SVET. Nous n'avons pas

encore décidé comment utiliser ce montant mais certains estiment qu'il serait aussi pertinent d'en faire profiter, même partiellement, les collaborateurs, que de le réinvestir dans le fonctionnement du service*», rapporte René Combremont. Une façon de remercier les employés pour l'effort consenti et de leur permettre d'apprécier une autre facette du contrat de prestations: en identifiant le coût de chaque prestation, il est plus aisé de viser à une meilleure efficacité du service. Toutefois, «la marge de manœuvre est faible», reconnaît René Combremont.

Meilleure gestion des heures

Mais sur la base de l'enveloppe annuelle allouée et en extrapolant le temps de travail requis par tâche sur la base des données obtenues l'année précédente, l'on peut mieux équilibrer les forces en présence. Cela requiert une certaine souplesse de la part des collaborateurs qui, si la prestation pour laquelle ils sont essentiellement occupés tend à devenir moins gourmande en temps, doivent «donner un coup de main» ailleurs, là où une autre tâche prend de l'ampleur. «Nous travaillons avec des tendances lorsque nous établissons le budget et il est difficile de prédire comment va évoluer la charge de travail dévolue à chacune des prestations. Le problème des chiens dangereux était presque anecdotique il y a quelques années et maintenant, il occupe la une des journaux et nous prend beaucoup de temps. L'épidémie de fièvre aphteuse aurait pu, si elle s'était développée en Suisse, constituer une tuile pour le SVET qui aurait vu son budget de fonctionnement prendre l'ascenseur».

«On sait où va l'argent»

Si pour ses collègues, le contrat de prestations rime avec quelques minutes journalières de paperasse à remplir, pour René Combremont et l'une de ses collaboratrices, Ruth Dominguez, cela se traduit par plusieurs semaines de travail par an consacrées à la comptabilisation informatique des données, à rédiger les rapports mensuels, semestriels et annuels, respectivement destinés au chef de service, à la cheffe de département et au Conseil d'Etat. Sans parler de la planification des budgets et à l'établissement des comptes. Un investissement

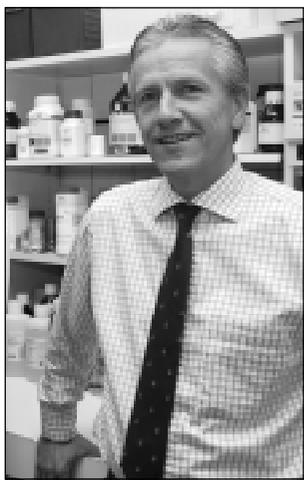
en temps qui, d'une manière ou d'une autre, doit de toute façon se faire, avec ou sans contrat de prestations. Mais qui a l'avantage de la transparence. «On sait où va l'argent et donc combien coûte chacune de nos prestations et c'est là le grand avantage du système», se félicite René Combremont.

Transparence, le maître mot

Visibilité, transparence, «se mettre à nu», autant de vocables que martèle Olivier Droz, chef de projet en charge des contrats de prestations au service de la formation professionnelle (SFP) depuis trois ans. «Le contrat de prestation faisait peur il y a encore 3 ou 4 ans car il était associé à une idée de centralisation, idée qui ne pouvait qu'épouvanter le SPF qui justement est tout sauf homogène» (voir encadré), explique Olivier Droz. Pendant des années, les directions des écoles ont pris l'habitude de ne pas se dévoiler complètement aux yeux des politiques craignant de leur donner des arguments qui pourraient se retourner contre elles. «Attitude qui se comprend tout à fait lorsque l'on sait que ces mêmes directions scolaires ont parfois dû composer avec des décisions, le plus souvent défavorables (mesures d'économie, suppression de classes...), qui leur ont été imposées sans concertation préalable, parfois dans le courant d'une année scolaire et qui faute d'une planification réaliste dans le temps se révélaient impossibles à mettre en œuvre» argumente Olivier Droz.

Avec la gestion par contrat de prestations, signé par 14 écoles professionnelles en 2000, on assiste à un revirement à 180° dans la manière d'envisager la collaboration entre les écoles elles-mêmes et entre les directions et les députés par exemple. Avec pour mots-clés: la confiance et la transparence. «Mon rôle est de faire coller la théorie à la réalité». Pour ce faire, Olivier Droz a multiplié les séances de travail et d'information sur le terrain et a même repris une classe l'année passée, histoire de mieux se mettre au diapason. Processus durant lequel, le contrat de prestations fourni en 1999 par la DM à évolué pour s'adapter à la réalité du SFP. Pas question

**Actuellement, il n'existe aucune disposition légale permettant de remercier de telle manière les collaborateurs de l'Etat. Toutefois, précise Me Filip Grund, directeur adjoint de la division «Affaires générales et juridiques» du Service du personnel (SPEV), le nouveau statut offre quant à lui la possibilité d'user de ce moyen financier.*



René Combremont, adjoint du chef du SVET.

de demander aux enseignants de détailler, heure par heure, les prestations fournies «car, outre la surcharge de travail que cela occasionnerait, cela ne serait d'aucune utilité, les horaires des enseignants étant parfaitement connus» précise Olivier Droz. Les écoles ont recensé de 3 à 12 prestations selon leur vocation, prestations qui ont ensuite été subdivisées en un certain nombre de filières (ex: prestation *CFC de commerce* qui se subdivise en CFC de vendeur, CFC d'employé de commerce,...).

Se donner les moyens

Le contrat de prestations, s'il a exigé des directions scolaires qu'elles se mettent à nu, leur a en contrepartie offert la possibilité de définir clairement leur vocation, de préciser les objectifs éthiques communs (par ex: fixer le nombre d'élèves par classe en fonction de la branche enseignée, de l'âge,...) et de mettre un prix sur une prestation. Le budget d'une école est finalement assez prévisible puisqu'il est composé à plus de 90% de frais fixes (salaires, loyer, charges, matériel). Lorsque l'on demande à un directeur d'école de faire des économies demain, il ne lui reste que peu de marge de manœuvre l'une d'entre elles étant de d'ouvrir moins de classes et donc d'augmenter le nombre d'élèves par classe ou de supprimer des cours d'appui. Pas évident lorsque, comme actuellement, le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter. «Les

écoles sont de très très gros bateaux avec de tout petits gouvernails et tels des tankers, elles ont besoin de beaucoup de temps pour réaliser un virage». Non pas parce qu'elles ne le veulent pas, mais parce que leur mission s'étale sur plusieurs années, dès l'instant qu'elles ont accueilli une volée, elles doivent assumer sa prise en charge jusqu'au diplôme.

«Notre objectif premier a été de définir de combien d'argent les écoles avaient besoin pour remplir leurs tâches». Et à la grande satisfaction d'Olivier Droz, le Grand Conseil a suivi et accepté de refinancer les écoles en manque de fonds entre 2000 et janvier 2001. Et de conclure que «le contrat de prestations contribue à une meilleure compréhension des politiques de la réalité de l'enseignement professionnel et donc à meilleure gestion des décisions à appliquer surtout si elles riment avec des mesures d'économie».

Musée sous contrat, pour son bien

«C'est très structurant et tant mieux car la réputation de scientifique bordélique n'est pas usurpée dans mon cas», rigole Michel



Michel Sartori, directeur du Musée de zoologie.

Sartori, directeur du Musée de zoologie, qui est passé sous contrat de prestations en janvier de cette année. Un contrat qui s'articule dans les grandes lignes sur le modèle du SVET mais qui présente une particularité voulue par Michel Sartori: une commission de scientifiques chargée d'évaluer le travail muséographique et la qualité de la recherche scientifique déployés par le musée fonctionnera comme un contrepoids aux indicateurs classiques contenus dans le contrat. Ceci afin d'éviter que, par exemple, seul l'indicateur *nombre de visiteurs* soit pris en compte. «Car la qualité d'une exposition ne se mesure pas toujours au nombre d'entrées.»

Annika Gil

«Un bol d'air frais» pour la gestion courante

Pour Denise Fonjallaz, directrice de l'école professionnelle commerciale de Nyon, et ses collègues de la direction, l'introduction du contrat de prestations, en 2000, s'est surtout traduite par une énorme charge travail supplémentaire. Maintenant que l'impulsion a été donnée, «nous devrions aller vers une simplification de la procédure», soupire la directrice qui toutefois se félicite de l'effort fourni car la gestion préconisée par le contrat de prestations a produit deux effets très appréciables. Le premier d'entre eux est la prise de conscience du corps enseignant de la complexité de l'infrastructure scolaire. En répertoriant les activités de l'école, l'on a pu mettre à jour l'ampleur des tâches fournies, de la part des enseignants comme de la part du personnel administratif, qui permettent à une école de fonctionner. Le deuxième avantage est le fait de ne plus être coincé par des lignes budgétaires qui, du fait de leur manque de souplesse pouvaient se révéler être «infernales» à respecter au quo-

tidien. «Le temps et l'énergie que l'on pouvait perdre à expliquer que l'on a besoin de deux tables mais pas de chaises», raconte Denise Fonjallaz qui dans ce cas précis voit dans le contrat de prestations un «gros bol d'air frais». Libre à elle et à son école de gérer l'achat du matériel ou d'embaucher du personnel (jusqu'à la classe 22) à condition de respecter l'enveloppe fournie. Quant aux craintes initiales des enseignants, qui voyaient dans le contrat de prestations, ou plus précisément dans les indicateurs qui permettent de mesurer la qualité et la quantité d'une prestation fournie, une entrave à leur travail, ils s'en sont finalement bien accommodés. «Ils se sont rendus compte que le contrat de prestations ne représente pas un danger pour eux et pour leur mission d'enseignant et qu'il n'intervient que très peu dans leur quotidien» puisqu'il ne se rappelle à leur souvenir que sous la forme d'un classeur, contenant les dispositions du contrat, déposé dans la salle des maîtres. – AG

23 écoles professionnelles soit près de 18'000 personnes

Des trois services pilotes ayant introduit le contrat de prestation, celui de la formation professionnelle constitue sans conteste le gros morceau avec ses 23 établissements (17 écoles professionnelles, 5 écoles santé-social, la Haute école vaudoise), ses 1800 enseignants et quelque 16'000 apprentis et étudiants répartis dans 180 filières. Sans parler des milliers de personnes inscrites à des cours de perfectionnement professionnel ou de formation continue. Tout cela représente un budget de fonctionnement de 230 millions de francs par année. Parmi les 14 écoles sous contrats de prestations, l'on trouve des «souris», à l'instar de l'école de couture de Lausanne (ECL) qui compte 100 élèves et de véritables «éléphants» comme l'EPSIC avec ses 4400 apprentis et étudiants et ses multiples filières; soit 5500 périodes d'enseignement annuels contre plus de 125'000. – AG

Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

DFIN

Employé-e d'administration ou secrétaire pour le Registre foncier du district de Vevey 1 poste à 100% ou 2 postes à 50%

Mission: au sein d'une petite équipe, effectue tous travaux administratifs d'un registre foncier exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales.

Profil: employé-e d'administration: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent avec pratique de 5 ans environ. Secrétaire: CFC de commerce ou titre jugé équivalent. Pratique de 6 ans environ. Formation dans le domaine du registre foncier. Connaissance de Word et d'Excel sur PC. Esprit d'équipe, sens de l'organisation et précision.

Renseignements: M. Jean-Baptiste Grisoni, 021/923.12.12.

Adresse: réf. 3145, M. le Conservateur du Registre foncier du district de Vevey, Cour-au-Chantre, Rue du Simplon 24 - 1800 Vevey.

DEC

Maitre-esse d'enseignement professionnel C ou C en formation pour l'école ménagère rurale de Marcellin-sur-Morges 50%

Mission: enseigner les branches de culture générale dans le cadre de l'enseignement professionnel «gestion en économie familiale».

Profil: maitre-esse d'enseignement professionnel C: diplôme de technicien ET, maîtrise fédérale ou brevet professionnel avec pratique de 2 ans environ, ou brevet pour l'enseignement dans les classes à option ou titre jugé équivalent et pratique de 2 ans environ, ou CFC et pratique de 6 ans comme maitre d'enseignement professionnel D. Diplôme fédéral de maitre professionnel ou autre formation pédagogique reconnue par le Département de la formation et de la jeunesse. Diplôme fédéral I ou II de maitre d'éducation physique ou diplôme de maitre de sport de l'Ecole fédérale de sport de Macolin et maîtrise fédérale, brevet professionnel et pratique de 2 ans environ ou CFC et pratique de 8 ans environ. Maitre d'enseignement professionnel C en formation: diplôme de technicien ET d'une école technique ou maîtrise fédérale ou brevet et pratique de 2 ans environ ou brevet pour l'enseignement dans les classes à option ou titre jugé équivalent et pratique de 2 ans environ ou CFC et pratique de 6 ans comme maitre d'enseignement professionnel D. Formation générale d'enseignant-e en économie familiale ou équivalent et perfectionnement correspondant à la mission générale du poste. Démonstration de savoir-faire pédagogique et d'adaptation aux situations de travail. Capacité à utiliser de nouvelles ressources, à finaliser des projets d'enseignement. Capacité à conduire une réflexion de groupe au niveau de l'enseignement et à contextualiser une thématique transdisciplinaire.

Renseignements: Mme Rosemarie Iseli, 021/801.14.54.

Adresse: réf. 3148, Ecole ménagère rurale de Marcellin-sur-Morges, Mme R. Iseli - 1110 Morges.

Maitre-esse d'enseignement professionnel C ou C en formation pour l'école ménagère rurale de Marcellin-sur-Morges 50%

Mission: enseigner les branches service de maison et de restauration dans le cadre de l'enseignement professionnel «gestion en économie familiale rurale».

Profil: maitre-esse d'enseignement professionnel C: diplôme de technicien ET, maîtrise fédérale ou brevet professionnel avec pratique de 2 ans environ, ou brevet pour l'enseignement dans les classes à option ou titre jugé équivalent et pratique de 2 ans environ, ou CFC et pratique de 6 ans comme maitre d'enseignement professionnel D. Diplôme fédéral de maitre

professionnel ou autre formation pédagogique reconnue par le Département de la formation et de la jeunesse. Diplôme fédéral I ou II de maitre d'éducation physique ou diplôme de maitre de sport de l'Ecole fédérale de sport de Macolin et maîtrise fédérale, brevet professionnel et pratique de 2 ans environ ou CFC et pratique de 8 ans environ. Maitre d'enseignement professionnel C en formation: diplôme de technicien ET d'une école technique ou maîtrise fédérale ou brevet et pratique de 2 ans environ ou brevet pour l'enseignement dans les classes à option ou titre jugé équivalent et pratique de 2 ans environ ou CFC et pratique de 6 ans comme maitre d'enseignement professionnel D. Formation de base d'enseignant-e en économie familiale ou équivalent et perfectionnement professionnel correspondant à la mission générale du poste. Démonstration de savoir-faire pédagogique et d'adaptation aux situations de travail. Gestion de l'intendance en relation avec l'enseignement.

Renseignements: Mme Rosemarie Iseli, 021/801.14.54.

Adresse: réf. 3149, Ecole ménagère rurale de Marcellin-sur-Morges, Mme R. Iseli - 1110 Morges.

(2 postes) Conseiller/ère en personnel pour l'Office régional de placement de l'Ouest lausannois, Crissier

Mission: conseil, suivi et placement des demandeurs d'emploi (cl. 15-25, selon niveau de fonction).

Profil: diplôme d'une école supérieure ou formation universitaire en sciences sociales ou CFC complété par un brevet fédéral en assurances sociales ou en ressources humaines; expérience de 6 ans dans les domaines du conseil et du placement, de la réinsertion professionnelle ou de l'action sociale. Aptitude à mener un entretien et capacité d'écoute; bonnes connaissances du tissu économique vaudois; mobilité géographique; rigueur et précision dans l'exécution des tâches administratives; bonnes connaissances des outils informatiques (Word; Excel; Lotus Notes).

Renseignements: M. Ido Walther, 021/633.04.04.

Adresse: réf. 3162 et 3163, Service de l'emploi, M. Marc Bernoulli, Rue Caroline 11 - 1014 Lausanne.

Educateur-trice de la petite enfance pour la Nurserie-Garderie Carambole 90%

Mission: travail au sein du groupe de la nurserie, dans une équipe motivée et dynamique (cl.15-17).

Profil: diplôme d'éducateur spécialisé ou titre jugé équivalent. Diplôme EESP ou IPGL.

Renseignements: Mme Paola Biancardi, 021/316.44.48.

Adresse: réf. 3152, Mme Paola Biancardi, Nurserie-Garderie Carambole, Rue du Valentin 34 - 1004 Lausanne.

Educateur/trice de la petite enfance pour la Nurserie-Garderie Carambole 80%

Mission: travail au sein du groupe des moyens, dans une équipe motivée et dynamique (cl.15-17).

Profil: diplôme d'éducateur spécialisé ou titre jugé équivalent. Diplôme EESP ou IPGL.

Renseignements: Mme Paola Biancardi, 021/316.44.48.

Adresse: réf. 3153, Mme Paola Biancardi, Nurserie-Garderie Carambole, Rue du Valentin 34 - 1004 Lausanne.

Educateur/trice de la petite enfance pour la Nurserie-Garderie Carambole 50%

Mission: travail au sein du groupe de la nurserie, dans une équipe motivée et dynamique (cl.15-17).

Profil: diplôme d'éducateur spécialisé ou titre jugé équivalent. Diplôme EESP ou IPGL.

Renseignements: Mme Paola Biancardi, 021/316.44.48.

Adresse: réf. 3154, Mme Paola Biancardi, Nurserie-Garderie Carambole, Rue du Valentin 34 - 1004 Lausanne.

Employé-e d'administration pour l'Office régional de placement de l'Ouest lausannois, Crissier 80%

Mission: accueil, téléphones, travaux de réception, renseignements généraux aux usagers, tâches administratives et de soutien au travail de conseiller (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Intérêt et goût pour le domaine des assurances sociales. Bonne capacité rédactionnelle et maîtrise de l'environnement MS Office. Mobilité géographique.

Renseignements: M. Ido Walther, 021/633.04.04.

Adresse: réf. 3161, ORP de l'Ouest lausannois, M. Ido Walther, Rue de l'Industrie 19 – 1023 Crissier.

Employé-e d'administration au Service vétérinaire 50%

Mission: assister administrativement le vétérinaire et le contrôleur sanitaire dans leurs missions particulières. Assister administrativement les contrôleurs protection des animaux dans le cadre des contrôles systématiques: organisation des visites et rendez-vous, contacts avec le Service de l'agriculture, les détenteurs d'animaux de rente et les inspecteurs du bétail, établissement des décisions, courriers, classement, etc. (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent ou CFC d'employé de bureau. Pratique de 5 ans environ.

Renseignements: M. René Combremont, 021/316.38.70.

Adresse: réf. 3139, M. R. Combremont, Service vétérinaire, César-Roux 37 – 1014 Lausanne.

Délai d'envoi des candidatures: 15.12.01.

Employé-e d'exploitation pour les écoles et stations agricoles cantonales de Marcelin-sur-Morges 100%

Mission: aider à la cuisine et au réfectoire (cl.4-6).

Profil: âge minimal 20 ans.

Renseignements: M. Alfred Berginz, 021/801.14.51.

Adresse: réf. 3150, Ecoles et stations agricoles cantonales de Marcelin-sur-Morges, M. A. Berginz – 1110 Morges.

DIRE

Assistant-e social-e ou éducateur/trice A aux Etablissements de la plaine de l'Orbe, Orbe 100%

Mission: rattaché-e au service social des Etablissements de la plaine de l'Orbe, vous aurez notamment pour mission d'exercer une action éducative et sociale auprès des détenus au moyens d'entretiens individuels. Favoriser la qualité des relations entre le détenu et son environnement extérieur. Soutenir l'élaboration de projets de vie en vue de la libération des personnes détenues.

Profil: assistant-e social-e A: diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent. Pratique de 6 ans environ dès l'obtention du titre. Educateur/trice A: diplôme d'éducateur spécialisé ou titre jugé équivalent. Pratique de 6 ans environ dès l'obtention du titre.

Renseignements: Mme Fabienne Viret, 024/442.91.91.

Adresse: réf. 3147, Etablissements de la plaine de l'Orbe, M. Denis Pieren – 1350 Orbe.

Surveillant-e chef-fe à la Prison de la Croisée, Orbe 100%

Mission: la raison d'être du poste est d'organiser et de gérer l'établissement pour tout ce qui relève de la surveillance et de la conduite générale de l'établissement (services généraux) ainsi que de la gestion de la capacité de travail du personnel en uniforme, de conceptualiser de nouveaux projets, agrandissement de la prison (nouvelles activités). Le but général étant de conduire un établissement, un corps de surveillants, une population de détenus et de veiller à la sécurité au sens large (cl. 20-22).

Profil: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Doit être titulaire du diplôme de surveillant. Pratique de 10 ans environ en qualité de surveillant. Casier judiciaire vierge, permis de conduire, profil psychologique propre à la fonction, une langue étrangère, informatique, nationalité suisse.

Renseignements: M. Sébastien Aeby, 024/442.84.00.

Adresse: réf. 3140, Prison de la Croisée, M. Sébastien Aeby – 1350 Orbe.

DFJ

Concepteur/trice en informatique pour la Haute Ecole pédagogique vaudoise (HEP) 100%

Mission: superviser la gestion du parc micro-informatique HEP (PC et Mac) et assurer le conseil aux utilisateurs. Etablir les besoins en matière d'informatique administrative des utilisateurs de la HEP en collaboration avec ces derniers. Collaborer avec le chef de projet pour assurer la réalisation et la mise en œuvre des projets dans les délais convenus avec les utilisateurs (cl. 23-26).

Profil: titre universitaire, diplôme ETS, brevet fédéral d'analyste programmeur ou titre jugé équivalent avec pratique de 2 ans environ comme analyste programmeur, diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou titre jugé équivalent; ou CFC de commerce ou titre jugé équivalent, pratique de 10 ans environ dans l'informatique, dont 5 comme analyste programmeur. Pratique de 5 ans au moins dans le développement d'outils informatiques. Parfaite connaissance des problématiques liées aux bases de données relationnelles complexes. Excellente connaissance des plates-formes Windows et MacOS. Bonne connaissance des technologies liées à l'Internet. Bonne connaissance des réseaux et des solutions propres au travail en réseau. Maîtrise de l'anglais technique.

Renseignements: M. Thierry Maire, 021/316.92.88.

Adresse: réf. 3158, HEP, M. T. Maire, Villa Beauregard, Av. de Cour 25, CP – 1014 Lausanne.

Chef-e de projet informatique A pour la Haute Ecole pédagogique vaudoise (HEP) 100%

Mission: participer à l'élaboration du schéma directeur de la HEP. Organiser et planifier la réalisation des projets informatiques de la HEP depuis leur conception (établir les besoins des utilisateurs) jusqu'à leur mise en service opérationnelle. Veiller à la bonne adéquation entre les besoins et les ressources disponibles et proposer les mesures nécessaires au maintien de la qualité de fonctionnement (coordination UID-CCT, CCV, OSIC, sous-traitants externes). Assurer la formation du personnel aux outils utilisés dans la HEP. Participer à l'élaboration du budget informatique de la HEP. Assurer le contact entre la HEP et l'UID-DFJ (cl.28-30).

Profil: titre universitaire, diplôme ETS, diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou titre jugé équivalent. Pratique de 3 ans environ comme chef-fe de projet. Dirige plusieurs projets complexes. Une bonne connaissance du fonctionnement d'une haute école est un atout. Parfaite connaissance des problématiques liées aux bases de données complexe. Bonne connaissance des plates-formes Windows et MacOS, des réseaux. Maîtrise de l'anglais technique.

Renseignements: M. Thierry Maire, 021/316.92.88.

Adresse: réf. 3159, HEP, M. T. Maire, Villa Beauregard, Av. de Cour 25 – CP – 1014 Lausanne.

Ingénieur-e C pour l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud, Yverdon-les-Bains 100%

Mission: gestion des serveurs et de la messagerie. Collaboration à la gestion du réseau (cl. 22-25).

Profil: diplôme d'ingénieur EPF, inscription au REG A ou titre jugé équivalent. Ou diplôme d'ingénieur ETS, inscription au REG B ou titre jugé équivalent et pratique de 3 ans environ. Connaissance des systèmes d'exploitation Microsoft. Expérience dans la gestion des réseaux.

Renseignements: M. R. Calinon, 024/423.22.03.

Adresse: réf. 3142, Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud, M. D. Gern, Rte de Cheseaux 1, 1400 Yverdon-les-Bains.

(2 postes) Educateur/trice A ou B pour le Centre thérapeutique de jour pour enfants du Service universitaire de psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (ouverture prochaine d'un Atelier thérapeutique du soir) 30%

Profil: éducateur/trice A: diplôme d'éducateur spécialisé ou titre jugé équivalent, pratique de 6 ans environ dès l'obtention du titre. Educateur/trice B: diplôme d'éducateur spécialisé ou titre jugé équivalent. Expérience du travail en équipe pluridisciplinaire souhaitée. Intérêt marqué pour la prise en charge institutionnelle d'enfants présentant des troubles de la personnalité et du comportement.

Renseignements: Mme Béatrice Rebeaud, 021/314.19.65.

Adresse: réf. 3127 et 3128, CTJE, M. Olivier Chouchena, Av. du Bugnon 23B – 1005 Lausanne.

Secrétaire pour la Haute école pédagogique vaudoise (HEP) 100%

Mission: assurer la cohérence administrative de la section et du domaine de l'enseignement spécialisé. Préparer les dossiers, la documentation et prendre les contacts préalables aux décisions du responsable de section. Assurer le relais de l'information entre la direction de la HEP, les professeurs-formateurs, les usagers et les partenaires. Planifier et répartir les locaux de cours (sous réserve de déménagement et d'une autre organisation). Concevoir la mise en forme et assurer la réalisation de documents relatifs à la recherche, à la formation et aux pratiques de l'enseignement spécialisé. Constituer et mettre à jour les documents relatifs à l'animation et la gestion de base de donnée de réseaux dans le domaine de l'enseignement spécialisé. Rédiger les procès-verbaux et documents relatifs aux fonctionnements des groupes de travail de la section et du domaine enseignement spécialisé. Assurer le suivi de la production et du recueil de textes et documents spécifiques à la recherche, la formation et aux pratiques de l'enseignement spécialisé (cl. 15-18).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 10 ans environ. Pratique de 10 ans. Effectue de manière indépendante des travaux administratifs spéciaux impliquant des responsabilités particulières et demandant de l'initiative et des connaissances approfondies. Bonnes connaissances des outils informatiques (Word, Excel, Filemaker Pro). Connaissance des dispositifs généraux relatifs à l'enseignement spécialisé, les structures de formation et de recherches ainsi que les différents partenaires et usagers du domaine de l'enseignement spécialisé. Savoir gérer le travail d'équipe. Utiliser des outils à disposition pour de la publication assistée par ordinateur. Connaître le dispositif légal et réglementaire afférent à l'enseignement spécialisé et à la formation des maîtres, ainsi que le dispositif de l'enseignement spécialisé romand.

Renseignements: M. Claude Lavanchy, 021/316.38.08.

Adresse: réf. 3166, Haute Ecole pédagogique vaudoise, M. D. Noverraz, Av. de Cour 25, CP - 1014 Lausanne.

(2 postes) Bibliothécaire B pour la Haute Ecole pédagogique vaudoise (HEP) 50% et 80%

Mission: au sein d'une petite équipe (8 personnes): participer à l'organisation et à la gestion de ressources documentaires dans le cadre de la Haute Ecole pédagogique vaudoise. Assister les bibliothécaires A en participant aux activités de catalogage, de prêt, de recherche et de mise en valeur du fonds documentaire (cl. 14-17).

Profil: diplôme d'une école de bibliothécaires (I + D, ESID, BBS) ou titre jugé équivalent. Ou pratique de 3 ans environ en qualité de premier/ère assistante de bibliothèque avec responsabilités de bibliothécaire diplômée. Expérience souhaitée dans le domaine de la documentation pédagogique ou dans l'enseignement. Informatique: logiciels de gestion documentaire (Bibliomaker) et de bureautique. Goût pour les NMC. Esprit d'initiative, sens de la rigueur et du contrôle. Aptitude au travail en relation avec le public.

Renseignements: Mme Véronique Avellan, 021/619.16.16 ou 619.16.30.

Adresse: réf. 3164 (50%) et 3165 (80%), Haute école pédagogique vaudoise, Mme Françoise Gavillet, Av. de Cour 25, CP - 1014 Lausanne.

Laborantin-e ou ouvrier/ère qualifié-e pour l'UNIL, Faculté des sciences, section de pharmacie, Dorigny 50 ou 100%

Mission: entretien du parc d'appareils et d'instruments d'enseignement et de recherche du laboratoire de pharmacie galénique. Préparation d'expériences de laboratoire (pharmacie, physique, etc.) et du matériel afférent.

Profil: laborantin-e: CFC de laborantin en physique, en chimie ou titre jugé équivalent. Ouvrier/ère qualifié-e: CFC de mécanicien ou de mécanicien-électronicien, titre jugé équivalent ou CFC d'un an et demi ou deux ans et pratique de 5 ans environ.

Renseignements: M. Pascal Furrer, 021/692.45.89.

Particularité: ce poste sera transféré à l'Université de Genève d'ici 3 ou 4 ans. Un poste équivalent (à 50%) est mis au concours par la Section de pharmacie de l'Université de Genève.

Adresse: réf. 3156, Bureau de gestion du personnel de l'Université, BRA - 1015 Lausanne.

Employé-e d'administration pour l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud, Yverdon-les-Bains 100%

Mission: relations directes et écrites avec les étudiants, professeurs, chargés de cours, assistants et experts. Réception, téléphone, courrier et prise de procès verbaux selon directives de la cheffe de département. Poste

entièrement autonome et valorisant pour une personne très dynamique, flexible et sachant prendre des responsabilités. Possibilité de formation continue sous forme de divers cours de perfectionnement (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Maîtrise de Word, Excel, Filemaker et d'Outlook. Bonne capacité rédactionnelle. Aptitude à l'organisation.

Renseignements: M. D. Gern, 024/423.22.03.

Adresse: réf. 3143, Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud, M. D. Gern, Rte de Cheseaux 1, 1400 Yverdon-les-Bains.

Employé-e d'exploitation pour le Gymnase de Nyon 100%

Mission: nettoyage des locaux. Entretien et remplacements (fusibles, robinetterie, néons, graissage des serrures, etc.) ainsi que petites réparations selon les compétences (cl. 4-6).

Profil: âge minimal: 20 ans. Connaissances des divers travaux d'entretien du bâtiment.

Renseignements: M. Pierre-Alain André, 022/361.24.37.

Adresse: réf. 3141, Gymnase de Nyon, Mme Josie Clerc, Rte de Divonne 8, CP 2214 - 1260 Nyon.

OJV

Greffier/ère ou greffier/ère d'instruction pénale (secrétaire juriste) à l'Office d'instruction pénale de Lausanne 100%

Mission: seconder le juge d'instruction, tient les procès-verbaux d'audiences, rédige des décisions ou des ordonnances de clôture d'enquête et participe à la gestion des dossiers (courrier, tenue du procès-verbal des opérations, suivi des délais, téléphones, etc.) (cl. 22-25).

Profil: secrétaire juriste: licence en droit. Greffier/ère d'instruction pénale: licence en sciences forensiques ou diplôme en police scientifique et criminologie ou titre jugé équivalent. Maîtrise du français, connaissance d'un traitement de texte, goût pour la rédaction, sens de l'organisation.

Renseignements: M. Pierre Schobinger, 021/315.19.11.

Adresse: réf. 3157, M. le Premier juge d'instruction de l'arrondissement de Lausanne, Ch. de Couvaloup 5 - 1014 Lausanne.

Secrétaire juriste à l'Office du juge d'instruction cantonal 100%

Mission: seconder le Juge d'instruction, rédiger le courrier et des décisions judiciaires; participer à la gestion des dossiers (cl.22-25).

Profil: licence en droit. Aisance en matière de rédaction juridique, maîtrise du français, bonnes connaissances du traitement de texte et intérêt pour les affaires financières.

Renseignements: Mme Françoise Dessaux, 021/316.64.70.

Adresse: réf. 3151, M. Le Juge d'instruction cantonal, rue du Valentin 34 - 1014 Lausanne.

DINF

Ingénieur-e au Service des améliorations foncières 100%

Profil: diplôme d'ingénieur EPF, inscription au REG A ou titre jugé équivalent avec pratique de 3 ans environ. Ou diplôme d'ingénieur ETS, inscription au REG B ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ. Traitement des problèmes complexes impliquant des responsabilités importantes. Diplôme d'ingénieur ETS ou EPF en géomatique / génie rural, éventuellement génie civil. Bonnes connaissances en informatique, sensibilité à l'environnement. Expérience en améliorations foncières, goût marqué pour l'étude et la coordination des problèmes généraux touchant les aspects des travaux de génie rural. Aptitude à travailler de manière indépendante. Capacité à négocier. Age idéal : 30 à 40 ans.

Renseignements: M. Jean-Marc Annen, 021/316.64.64.

Adresse: réf. 3155, Service des améliorations foncières, M. Bernard Perret, Place du Nord 7 - 1014 Lausanne.

DSAS

Infirmier/ère CIVEMS pour le Service de la santé publique 80%

Mission: veiller à la qualité de la prise en charge dans les EMS, en s'assurant de l'application des exigences légales. Réaliser des visites d'inspection des institutions et en assurer le suivi. Participer à la promotion de la qualité dans les institutions sanitaires et sociales (cl. 25).

Profil: diplôme de soignant (infirmier en soins généraux, ergothérapeute) ou titre jugé équivalent. Expérience dans un EMS. Formation en gérontologie. Expérience dans le secteur médico-social. Bonne connaissance des systèmes qualité dans le secteur sanitaire.

Renseignements: Mme Françoise Jaques, 021/316.42.12.

Adresse: réf. 3144, Service de la santé publique, M. Gilles Caspari, Cité-Devant 11 – 1014 Lausanne.

Conseiller éducatif H/F pour le Service de prévoyance et d'aide sociales 100%

Mission: surveillance des institutions pour personnes handicapées ou en grandes difficultés en relation avec le SPAS. Evaluation des prestations, l'orientation des personnes et l'activité de médiation en cas de conflit (cl. 22-25).

Profil: diplôme d'une école d'études sociales et pédagogiques reconnue ou titre jugé équivalent. Doit avoir suivi des cours de perfectionnement en

relation avec la fonction. Pratique de 8 ans environ. Facilité de communication. Bonne capacité d'analyse et de rédaction. Intérêt pour les aspects budgétaires et financiers. Maîtrise de l'informatique bureautique (MSWord, Excel, Lotus Notes).

Renseignements: Mme Françoise Favez, 021/316.52.16.

Adresse: réf. 3160, Service de prévoyance et d'aide sociales, BAP, Casernes 2, CP – 1014 Lausanne.

Employé-e d'exploitation pour le CHUV – distribution centrale et transports 100%

Mission: transport interne de marchandises et repas (cl. 4-6).

Profil: Age minimal 20 ans.

Renseignements: M. André Haulbert, 021/314.60.11.

Adresse: CHUV, BGP, Mme Viviane Torti, Les Allières – 1011 Lausanne.

Employé-e d'exploitation pour le CHUV – restaurant du personnel 30%

Mission: mise en place, distribution et service des mets au self-service. Participer au travail de l'office (nettoyages et respect des règles d'hygiène) (cl. 4-6).

Profil: Age minimal 20 ans. Connaissances nécessaires pour utiliser une caisse enregistreuse, aisance dans les chiffres. Polyvalence.

Renseignements: Mme J. Landry, 021/314.58.47.

Adresse: CHUV, BGP, Mme Viviane Torti, Les Allières – 1011 Lausanne.

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4
1014 Lausanne
Tél. 021/316 29 20
Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture:
8h - 12h et 13h30 - 17h
(vendredi jusqu'à 16h30)

*Projet de mobilité professionnelle? Complément et nouvelle formation? Perspective à l'Etat?
Les conseillers/ères RH du BRM ouvrent aux collaborateurs/trices
de l'Administration cantonale vaudoise la plate-forme*

ATELIER ESPACE EMPLOI
tous les lundi, de 12h à 14h (atelier 12h15)
au Centre d'information professionnelle (CIP), rue de la Borde 3d, à Lausanne

ACTUEL

Journée d'action des professions de la santé

Diverses manifestations ont eu lieu mercredi 14 novembre dans les hôpitaux vaudois, dans le cadre de la journée nationale d'action du personnel de la santé. Elles se sont déroulées dans le calme et les soins aux patients n'ont pas été perturbés. La manifestation la plus importante a eu lieu à Lausanne, où quelque 1300 personnes étaient rassemblées vers 18h30 sur la place du Château.

Dans plusieurs établissements, une partie du personnel a participé en fin de matinée à des manifestations prenant la forme de pauses prolongées. Au CHUV, sur un effectif dépassant 2000 employés, environ 250 personnes se sont réunies dans le hall central entre 11h. et 11h.30.



Sur la place du Château, les manifestants étaient plus de 1000.

En fin de journée, ce sont 1200 à 1300 personnes, selon les comptages de la Police municipale, qui ont participé au cortège conduisant les manifestants de la place St-François à la place du Château. La manifestation, dûment autorisée, n'a donné lieu à aucun incident particulier.

Le Conseil d'Etat rappelle qu'il a pris récemment une série de décisions propres à améliorer le statut et les conditions de travail des métiers de la santé. Une somme de 8,9 millions est inscrite à son budget 2002 pour financer une reclassification des professions soignantes diplômées. De plus, près de 37 millions seront consacrés à des augmentations de salaires du personnel des établissements médico-sociaux. — com

**Statut**

Voici la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat

Le Grand Conseil a adopté la réforme de la fonction publique vaudoise le 12 novembre dernier sous la forme deux lois, l'une sur le cadre et les conditions de travail du personnel, l'autre sur la caisse de pensions de l'Etat de Vaud.

Les points forts de la nouvelle loi sur le personnel

La nouvelle loi sur personnel améliore le cadre et les conditions de travail des collaborateurs de l'Etat de Vaud. Les principales améliorations portent sur les éléments suivants:

1. Une réduction du temps de travail

- Le temps de travail hebdomadaire est réduit de 42h30 à 41h30 sans réduction de salaire.
- Une semaine de vacances supplémentaire est accordée à tous les collaborateurs âgés de 20 à 50 ans, soit cinq semaines de vacances au total.
- Une heure de travail en moins par semaine et une semaine de vacances en plus par an

représentent une diminution de 4,5% du temps de travail.

2. Une compensation du travail de nuit

- Le travail de nuit est compensé à 120% en temps de congé. Dans les secteurs où cela se révélera nécessaire, des postes de travail

supplémentaires seront créés pour compenser les effets de la réduction du temps de travail.

3. De nouveaux congés parentaux et de formation

- Un crédit-temps de formation de trois jours par an, sous la forme d'un droit, est disponible pour tous les collaborateurs. Il sera consacré à une formation continue choi-



sie d'entente avec le responsable de l'unité ou du service.

- De nouveaux congés payés faciliteront la vie des collaborateurs et de leurs familles:

- Le congé pour maladie de tout enfant de moins de 12 ans (5 jours par an pour la mère ou le père).
- Le congé d'adoption (deux mois pour le père ou la mère).
- Le congé d'allaitement (un mois à la suite du congé de maternité, sur présentation d'un certificat médical).
- Le congé de paternité (5 jours dans les deux mois qui suivent la naissance de l'enfant).

4. Des droits individuels et collectifs renforcés

Ces droits sont renforcés au travers des dispositions suivantes:

- Protection de la personnalité.
- Accès à son dossier personnel.
- Liberté de choix du domicile, sauf exceptions liées aux exigences particulières de certaines fonctions.
- Mesures de prévention et de lutte contre le harcèlement.
- Généralisation des commissions du personnel dans chaque département ou grand service.
- Création d'un Tribunal de prud'hommes, autorité judiciaire indépendante, pour traiter des conflits individuels pouvant survenir entre l'Etat-employeur et ses collaborateurs.

5. Des dispositions particulières

Certaines dispositions de la loi ne s'appliquant pas au caractère particulier de certaines professions, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà adopté des mesures



compensatoires qui doivent encore être acceptées par le Grand Conseil.

Pour les enseignants, trois jours de congé supplémentaires liés à une réduction du nombre des jours d'école. Cette mesure fait suite à l'accord particulier conclu le 10 avril 2001 entre la FSF et le Conseil d'Etat. Deux autres mesures sont prévues, à savoir six périodes de décharge en fin de carrière et un congé sabbatique dont les modalités restent encore à préciser.

- **Pour les gendarmes**, incorporation – sans diminution du salaire nominal – de la prime pour inconvénients de service au salaire assuré à la caisse de pensions, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.
- **Pour les surveillants des établissements pénitentiaires**, introduction d'une prime annuelle de 3000 francs pour inconvénients de service.
- **Pour les gendarmes et les surveillants des établissements pénitentiaires**, la grève reste interdite. Le dispositif prévu dans ce cas pour le règlement des conflits collectifs instaure un arbitrage obligatoire si la négociation, puis la médiation, n'ont pas permis d'aboutir à un accord.

Les points clés de la nouvelle loi sur la caisse de pensions

La nouvelle loi sur la caisse de pensions de l'Etat de Vaud continue d'offrir des prestations élevées.

1. Le droit à la retraite à partir de 60 ou 57 ans

Le droit à la retraite complète intervient dès 60 ans en général, et dès 57 ans pour certaines professions (infirmières, gendarmes, instituteurs), dès lors que le collaborateur a 35 ans de cotisation à la caisse de pensions.

2. Une rente de retraite de 60% jusqu'à 100'000 francs de salaire annuel

La rente de retraite reste fixée à 60% du dernier salaire cotisant pour tous les salaires allant jusqu'à 100'000 francs par an.



Ce que le Grand Conseil a changé par rapport à l'accord entre le Conseil d'Etat et la FSF

Les deux projets de lois déposés par le Conseil d'Etat prévoyaient une application rigoureuse de l'accord négocié et conclu avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF). La loi finalement adoptée par le Grand Conseil s'en écarte sur les quatre points suivants:

- introduction de la notion de salaire minimal, fixé à 3500 francs par mois;
- reconnaissance des associations professionnelles et les syndicats;
- fixation à 100'000 francs (au lieu de 120'000 francs) le plafond du salaire annuel au-delà duquel on passe du système de prestations au système de cotisations pour le calcul des rentes de retraite;
- introduction d'un organe indépendant de conciliation et d'arbitrage pour les conflits collectifs, organe dont les membres sont désignés par le Tribunal cantonal. Mais l'arbitrage est facultatif. Il ne peut intervenir que si les deux parties sont d'accord pour y recourir.

Le système de cotisations et de prestations de la caisse de pensions de l'Etat de Vaud est cependant modifié sur les points suivants.

3. La part des cotisations des collaborateurs passe à 9%

La part des cotisations des collaborateurs à la caisse de retraite passe de 8% à 9% alors que la part de l'Etat diminue pour passer de 16% à 15%. Cette répartition reste favorable aux collaborateurs de l'Etat par rapport aux cotisations fixées par la majorité des autres caisses.

4. La déduction de coordination augmente

La déduction de coordination est maintenue à son bas niveau actuel pour tous les salaires inférieurs ou égaux à 61'800 francs par an, soit 12'360 francs. Elle est légèrement et progressivement augmentée pour

les autres salaires avec un plafond fixé à 18'540 francs.

5. La part des salaires supérieure à 100'000 francs par an est assurée selon le système de primauté des cotisations



La part des salaires supérieure à 100'000 francs par an est assurée selon le système de la primauté des cotisations (au lieu du système de primauté des prestations appliqué jusqu'à ce montant). La part des

cotisations des collaborateurs concernés par ce système reste fixée à 9% et celle de l'Etat à 15%.

Le système de la primauté des cotisations peut être comparé à un compte épargne: chaque collaborateur concerné bénéficie d'un compte individuel tenu par la caisse en fonction des versements effectués. Dans tous les cas de figure, le salaire assuré actuel est garanti.

Entrée en vigueur

La nouvelle loi sur le personnel de l'Etat est soumise au référendum obligatoire puisqu'elle modifie la Constitution en supprimant la nomination des fonctionnaires. Les deux lois sont également soumises au référendum facultatif. C'est donc sous réserve de leur approbation en votation populaire

que ces deux lois pourraient entrer en vigueur.

Le vote populaire aura vraisemblablement lieu à la fin du printemps 2002. En cas de vote positif, le Conseil d'Etat décidera s'il veut faire entrer en vigueur les nouvelles lois en cours d'année, ou s'il préfère attendre le 1er janvier 2003.

Rien ne peut remplacer un don du sang

Quels dangers?

Le don de sang ne représente pas de danger et aucun risque de contracter une infection. Des précautions s'imposent tout de même avant et après le don: ne pas être à jeun mais avoir pris un repas léger, boire beaucoup de boissons non-alcoolisées et ne pas faire d'effort physique important le jour même.

Où va le sang?

Le sang prélevé est conservé sous la forme de trois composants séparés: le plasma, les plaquettes et les globules rouges. Si le plasma se conserve durant 2 ans à une température de -30 degrés, les globules rouges ne se gardent que durant 42 jours (à +4 degrés) et les plaquettes durant 5 jours (à +22 degrés). La moitié des globules rouges et le 70% des plaquettes récoltés sont transfusés à des receveurs hospitalisés au CHUV. Le reste des produits est nécessaire aux patients des autres établissements de soins du canton. Le 99% des globules rouges est transfusé à des receveurs, tandis que 85% des plaquettes sont utilisées. Il y a donc très peu de pertes grâce à l'excellente gestion des stocks de produits sanguins par l'Unité de médecine transfusionnelle du CHUV.

Où le donner?

- Au Centre de transfusion, à la rue du Bugnon 27 à Lausanne, de 7h30 à 16h les lundi, mercredi et vendredi et de 10h à 19h les mardi et jeudi.
- Auprès de l'équipe mobile de collecte de sang qui se rend dans 44 lieux différents, selon un calendrier qui peut être obtenu au numéro de téléphone 021 / 314 65 65 ou sur le site www.transfusion.ch.

Pour devenir donneur

- Avoir entre 18 et 65 ans
- Etre en bonne santé
- Peser plus de 50 kg
- Avoir entre 30 et 40 minutes à accorder 3 à 4 fois par an

La recherche progresse mais le sang ne peut être produit synthétiquement. C'est ce qui rend son don si précieux.

Dans le canton de Vaud, 18000 bénévoles font chaque année plusieurs fois don de leur sang. Le stockage des 35000 dons ainsi récoltés par le Service régional vaudois de transfusion sanguine de la Croix-Rouge suisse sont ensuite l'affaire de la nouvelle Unité de médecine transfusionnelle du CHUV (UMT). Cette unité assume également la lourde responsabilité du lien entre donneurs et receveurs et elle assure le ravitaillement en produits sanguins de l'ensemble des établissements sanitaires du canton.

Une fête et un appel

En dépit de ces nombreux dons de sang, il est nécessaire de trouver de nouveaux donneurs chaque année. Pour certains groupes sanguins le manque est chronique. La fête annuelle des

donneurs de sang représente une occasion de leur lancer un appel. Le 16 novembre, elle a réuni plus de 200 personnes à Lausanne. Organisée par le Service régional vaudois de transfusion sanguine de la Croix-Rouge suisse, elle a pour but de remercier les donneurs les plus fidèles. Des récompenses ont été remises à près de 800 donneurs. Trois personnes ayant fait don de leur sang 150 fois ont reçu un bon de voyage, tandis que 794 autres ont été récompensées pour leur 125ème, 100ème, 50ème ou 25ème don.

Le chef du Département de la santé et de l'action sociale Charles-Louis RoCHAT a souligné que leurs dons témoignent d'un précieux sens civique. Les donneurs ont pu parler de leurs motivations où prédominent leur attachement à la vie et leur amour du prochain. – AF



Jean Heim et Philippe Schneider, respectivement président du Conseil de la fondation et chef du service régional vaudois de transfusion sanguine, et Charles-Louis RoCHAT, chef du DSAS, au Centre de transfusion sanguine du Bugnon.

Plus un bleu, depuis longtemps

On ne peut dire de lui que c'est un bleu du don de sang. Fernand Cornut, Vaudois de Savigny, a commencé à donner son sang à l'âge de 38 ans. Il a aujourd'hui 88 ans et 5 mois... Comme 2 autres donneurs, il vient de recevoir un bon de voyage, après avoir proposé son bras à l'aiguille plus de 150 fois.

Qu'est-ce qui a motivé votre premier don du sang?

Le conseil de ma femme. Elle donnait le sien depuis 1949. Elle m'a simplement dit: «tu peux sauver des vies et c'est en plus un excellent contrôle pour ta santé!»

Et vous allez continuer?

Tant que je peux, et tant qu'on veut bien de mon sang...

A quoi pensez-vous quand on vous pique?

Je ne pense pas à des destinataires particuliers, mais j'espère que mon sang pourra sauver une vie. Je pense surtout à la qualité de mon sang, en espérant qu'elle sera irréprochable.

Avez-vous déjà hésité au moment de tendre votre bras à l'infirmière?

Je n'ai en tous cas jamais eu peur. Même au début, quand on disait qu'on piquait avec des aiguilles à tricoter... Maintenant, les aiguilles sont très fines et on ne sent pas grand chose. Hésiter? Au contraire! Au début je me sentais toujours mieux après la prise de sang, soulagé de l'avoir donné.



Les décisions de la quinzaine

DFIN

Département des finances

Oui de principe à une participation vaudoise à «Crossair Plus»

Dans sa réponse à une interpellation du député Jean-Marie Surer, le Conseil d'Etat précise sa position sur une participation du Canton de Vaud au financement d'une nouvelle compagnie d'aviation baptisée Crossair Plus. A l'heure actuelle, le Conseil d'Etat ne s'est pas encore engagé à verser une somme déterminée pour financer ce projet. Par solidarité confédérale, il a approuvé le principe d'une participation vaudoise. Il fixera le montant de la contribution vaudoise une fois reçue la recommandation de la Conférence des directeurs cantonaux des finances. En l'état, la clé de répartition prévue par cette conférence fixe la participation du Canton de Vaud à 3,9 millions de francs.

Charles Favre, chef du Département des finances, 021/316 20 01

DINF

Département des infrastructures

Reconstruction du pont de la RC 251 sur les voies CFF à Cossonay-gare

Le pont de la RC 251 sur la ligne CFF à Cossonay-gare, commune de Penthaz, datant de 1908, expertisé à une capacité portante de 24 t., est la propriété des CFF. L'ouverture dès 2005, du réseau routier aux 40 t. contraint le Service des Routes à prendre les mesures nécessaires permettant le trafic de ces poids-lourds. Les CFF désirent de leur part augmenter le gabarit sous l'ouvrage afin de permettre le passage des wagons à 2 étages. Pour ces raisons, il a été convenu entre le canton et les CFF de reconstruire le pont. La RC 251 est une route principale de 1ère classe et une route de transports exceptionnels de type III (convois de 90 t.). Les CFF, maîtres de l'oeuvre, exécuteront les travaux en 2002.

Alain Muller, ingénieur responsable du projet, Service des routes cantonales, 021/316 70 97

Système d'information du territoire: remplacement des principaux logiciels

Le Conseil d'Etat a adopté un projet interdépartemental de remplacement de logiciels et d'applications du système d'information du territoire. Cet investissement de fr. 3'700'000 concerne six services de trois Départements, celui des infrastructures (DINF), celui de la sécurité et de l'environnement (DSE) et celui des finances (DFIN). Le but en est l'élimination d'un risque technique important causé par l'obsolescence du système actuel. La phase d'étude a été menée en collaboration avec les cantons de Neuchâtel, Fribourg et Genève, partenaires avec lesquels il est prévu de coordonner les choix techniques dans la phase de réalisation.

Louis Boyer, directeur de l'Unité informatique, 021/316 24 81

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Crédits cadres 2002-2004 pour l'Université de Lausanne

Le Conseil d'Etat présentera au Grand Conseil en décembre 2001 un exposé des motifs et projets de décrets pour un montant de Fr. 2'700'000.-, concernant le développement de la formation flexible et à distance à l'Université. Ce volet constitue un enjeu majeur pour l'avenir auquel l'UNIL entend participer activement.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 00

Crédits pour l'informatique pédagogique

Le Conseil d'Etat a adopté un EMPD permettant le fonctionnement de l'informatique pédagogique du DFJ en 2002 et 2003. Les sommes inscrites ces dernières années dans les budgets ordinaires des différents services ont été groupées en une seule enveloppe au budget d'investissement. L'exposé des motifs en question présente et détaille les activités d'informatique pédagogique dans les classes vaudoises pour les mois à venir, ceci en fonction des difficultés budgétaires actuelles.

Fabien Loi Zedda, secrétaire général du DFJ, 021/316 30 04 – Rudolf Dobler, Chef de l'UID DFJ, 021/316 30 31

DEC

Département de l'économie

Non à des Assises de la place industrielle vaudoise

Dans une résolution, la députée Michèle Gay-Valotton souhaitait que le gouvernement rencontre la direction de l'entreprise Castolin et convoque des Assises de la place industrielle vaudoise afin d'étudier toute solution permettant de sauvegarder le secteur industriel et les centres de formation. A ce stade, le Conseil d'Etat juge qu'il n'est pas opportun d'organiser de telles assises. En effet, le Département de l'économie a réalisé une étude qui permet de dresser un paysage encore partiel de la vitalité et du dynamisme de l'économie vaudoise. Les conclusions de l'étude mettent en évidence le fait que l'emploi industriel n'est pas en péril et qu'il se renforce même dans des segments à forte valeur ajoutée. En outre, une rencontre avec la direction de l'entreprise Castolin n'a plus lieu d'être, le sort de l'usine étant définitivement scellé depuis juillet 2001.

Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021/316 63 99

Le Conseil d'Etat confirme sa volonté de lutter contre toute forme de travail au noir

Pour faire suite à une résolution du député Noël Crausaz, le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté de continuer à lutter contre toute forme de travail illicite. Il précise qu'il veut, à terme, instaurer un dispositif global visant à juguler ce phénomène dans l'ensemble de l'économie cantonale et relève que le système de Convention quadripartite d'ores et déjà mis en place dans le domaine de la construction fonctionne à satisfaction. Un consensus avec les partenaires sociaux se dessine dans le secteur

de l'hôtellerie-restauration. Une intensification des contrôles a été décidée dans le domaine de l'agriculture et la possibilité d'engager des stagiaires hors Union européenne est à l'étude. Enfin, l'Exécutif rappelle l'entrée en vigueur prochaine de la loi fédérale sur la lutte contre le travail au noir, qui permettra de combattre le dumping salarial et, par voie de conséquence, la concurrence déloyale.

Thérèse de Meuron, adjointe du chef du Service de l'emploi, 021/316 61 03

Rapport sur la politique du logement

Le Conseil d'Etat a adopté un rapport sur la politique du logement dans le canton de Vaud. Ce document - qui sera ultérieurement soumis au Grand Conseil - propose un bilan des actions menées jusqu'à aujourd'hui et donne les orientations envisagées pour l'avenir. Il traite des axes à développer pour la future politique du logement, à savoir la préservation de l'habitat existant, l'aide à la construction et à la rénovation de logements, ainsi que la politique foncière. Il envisage enfin diverses modifications de la législation applicable, qui permettraient un meilleur équilibre dans le marché du logement.

Yves Martin, chef du Service du logement, 021/316 63 79 - rapport à disposition

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Ouvrages de protection des eaux communales: subventionnement cantonal

Le Conseil d'Etat a décidé d'abandonner le moratoire sur le subventionnement des ouvrages de protection des eaux et de lever avec effet immédiat le gel des subventions. Cette décision est consécutive à un accord sur deux autres décisions: celle de la Table Ronde (mesure 2.014) d'introduire une taxe sur l'eau et celle du Conseil d'Etat du 22 novembre 2000 de négocier avec l'Union des communes vaudoises un moratoire sur les subventions en matière de protection des eaux. Dans le cadre du budget 2002 et de la facture sociale, le Conseil d'Etat décidait d'abandonner la mesure Table Ronde; c'est pourquoi il lève aujourd'hui le moratoire sur les subventions en chargeant le Département de la sécurité et de l'environnement de reprendre le traitement des dossiers présentés par les communes.

René Chassot, Service des eaux, sols et assainissement, 021/316 75 38

Place de tir de Vugelles-la-Mothe: certains tirs sont abandonnés

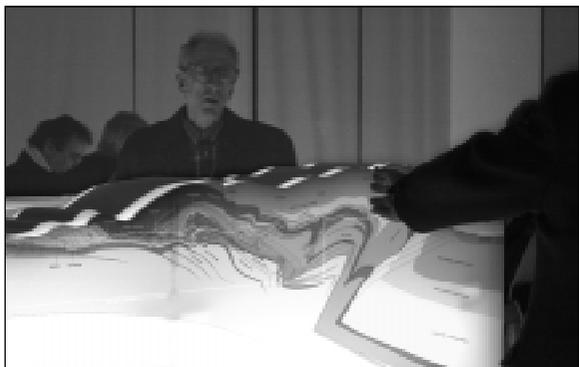
En avril dernier, le député Philippe Deriaz soumettait une résolution au Grand Conseil dans laquelle il invitait le Conseil d'Etat à renoncer à l'utilisation d'armes lourdes sur la place de tir de Vugelles-la-Mothe. Après une étude sur les besoins d'Armée XXI, le Commandant de corps Dousse a estimé qu'il pouvait renoncer aux tirs avec tubes réducteurs des 27 mm du char de combat Léopard II et avec le canon 20 mm du char de grenadier M 113, répondant ainsi aux attentes de la population et des autorités locales. Dans les secteurs où les valeurs limites de bruit dépassent les normes fixées, la Confédération (DDPS) prendra en charge les coûts d'insonorisation des bâtiments existants.

Olivier Durnat, chef du service de la sécurité civile et militaire, 021/316 51 01



Et la lumière jaillit des cailloux

La nouvelle exposition permanente du Musée cantonal de géologie est aussi interactive que ludique.



Enveloppé d'une douce pénombre, le visiteur plonge à plus de 150 km au sein du sous-sol jurassien et alpin grâce à la reconstitution, sur plus de neuf mètres de long, de trois coupes géologiques.

Si vous n'avez jamais vu ou touché une météorite, ce petit morceau de corps céleste qui, un jour nous est tombé sur la tête, donnez lui rendez-vous au musée de géologie. Sombre et globuleuse, polie et repleète, reine incontestée de la nouvelle exposition permanente qui a ouvert ses portes le 21 novembre passé, elle en impose avec ses 120 kilos de mystère interstellaire. Un mystère qui nous rappelle les frissons de l'enfance lorsque nous apparaissait dans la voûte étoilée ou plus simplement dans une encyclopédie, l'existence d'un univers aussi sombre qu'incompréhensible. Un mystère que la muséographie de la nouvelle exposition, aménagée dans

la Galerie Renevier fraîchement rénovée du palais de Rumine, nous rend parfaitement. Plongé dans une douce pénombre, le visiteur évolue au fil de vitrines qui scintillent des éclats d'une myriade de cristaux, s'enfoncent dans les entrailles de la terre en se glissant dans un tunnel lumineux reconstituant sur une dizaine de mètres une coupe géologique du sous-sol jurassien et alpin. Voyage dans le temps (qui se décline en millions d'années) et l'espace qui s'articule autour de trois thèmes: les mille et une facettes des cristaux, l'histoire de notre sous-sol racontée par les fossiles, les roches ou les empreintes laissées il y a 240 millions d'années par qua-



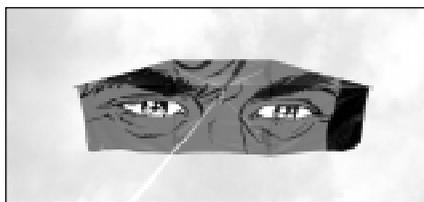
Les grands cristaux fascinent par leurs formes et couleurs.

tre dinosaures, et la formation du relief de la Suisse romande, du plateau en passant par le jura et les Alpes. Du coin de l'œil, dame météorite surveille son concurrent qui grâce à ses prouesses techniques lui fait, c'est sûr, de l'ombre. Lui c'est un vaste écran sur lequel est projeté une reconstitution virtuelle, en trois dimensions, du relief de la Suisse romande. Grâce à une console, le visiteur peut survoler les massifs alpins, plonger dans une vallée et s'arrêter au bord du cirque du Creux-du-Vent. Une réalisation aussi ludique qu'instructive que le musée présente en grande première. – AG

Musée cantonal de géologie, Palais de Rumine (3e niveau), pl. de la Riponne, Lausanne. Ma-je: 11h à 18h; ve-di: 11h à 17h. Premier dimanche du mois gratuit.

Exposition de cerfs-volants à Epalinges

Hydrobiologiste adjoint au Service des Eaux, sols et assainissement (SESA), Olivier Reymond expose du **11 au 21 décembre**, ses cerfs-volants. Véritables créations artistiques alliant technologie et patchwork qui font prendre l'air à toute une série de visages que les fans de BD ou les plus observateurs d'entre nous ne manqueront pas d'identifier. A découvrir au sein des locaux de *La Source* (cafétéria) sur le site du Laboratoire cantonal, au chemin des Boveresses 155, à Epalinges.



Olivier Reymond décore ses cerfs-volants de visages tirés de la publicité ou de la BD (ici, «Les yeux de Laurent», de la BD de Derib, «lo») qu'il reproduit patiemment au moyen de la technique du patchwork.

Expositions

Espace Arlaud, Lausanne. *Vie de palais et travail d'esclave. La villa romaine d'Orbe-Boscéaz.* Jusqu'au 30 décembre.

Musée de design et d'arts appliqués contemporains, Lausanne. *Jeunes créateurs romands de BD et de films d'animation.* Jusqu'au 6 janvier 2002.

Musée cantonale des Beaux-Arts, Lausanne. *Louise Breslau. De l'impressionnisme aux années folles.* Artiste suisse, Louise Breslau appartient à cette génération de femmes montées à Paris vivre leur vocation. Jusqu'au 20 janvier 2002.

Musée de l'Elysée, Lausanne. *Nicolas Bouvier, l'oeil du voyageur et Francis Frith, sur les traces de Byron.* Jusqu'au 24 février 2002. Jeudi 6 décembre, à 19h, projection d'un film sur les traces d'Ella Maillart au Turkestan; jeudi 16 décembre, à 19h, projection du film «Une Suisse rebelle, Annemarie Schwarzenbach».

Musée historique de Lausanne. *Orfrois & Brocarts.* Vêtements et parements liturgiques du Trésor de la cathédrale de Lausanne. Jusqu'au 24 février 2002.

Musée de la main, fondation Claude Verdan. *Pareil, pas pareil.* L'empreinte explorée à travers un parcours ludique et inattendu. Jusqu'au 13 janvier 2002.

Collection de l'Art brut, Lausanne. *Judith Scott, une histoire de diamants et de crapauds.* Jusqu'au 3 février 2002.

Conférence

«**Places vaudoises, politiques d'espaces publics, réflexions et analyses**». Séminaire organisé dans le cadre de la remise du Prix Espaces Publics vaudois 2001. Animé par Nicole Surchat Vial, cheffe du service de l'aménagement du territoire, Bruno Marchand, professeur à l'EPFL et Christine Dalnoky, professeur d'architecture à l'Université de Genève. Jeudi 22 novembre, de 9h à 12h, à la salle Davel, à Cully.

Spectacle

Othello par l'Helvetic Shakespeare Company. Un Othello revisité par Valentin Rossier, à la fois ludique et irrévérencieux. Grange de Dornin, du 29 novembre au 9 décembre. Mardi, merc. et jeudi: 19h; vendredi et samedi: 20h30 et dimanche: 17h.

Musique

Concert au CHUV du chœur mixte *La Récréation*, de Morges, à l'auditoire César Roux, dimanche 9 décembre, à 16h.